

Arrêté du 9 juin 2017 portant prolongation de la durée d'autorisation des schémas d'organisation de la transfusion sanguine

09/06/2017

La durée d'autorisation du schéma d'organisation de la transfusion sanguine en Ile-de-France issu de l'arrêté du 24 juillet 2012 est prolongée d'un an à compter de la date de publication des arrêtés d'autorisation.